



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 184-19 C

Objet : RS - Approbation des tarifs 2020 pour l'aire de grand passage de La Ravoire

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 184-19 C

objet **RS - Approbation des tarifs 2020 pour l'aire de grand passage de La Ravoire**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la Communauté d'agglomération a inauguré le 11 juillet 2015 un terrain provisoire pour l'accueil des grands passages à La Ravoire. Compte tenu des futures obligations énoncées dans le prochain schéma départemental qui doit être approuvé en décembre 2019, et du fait de l'absence de solution ayant permis d'identifier un autre site d'accueil, le terrain de la Ravoire est pérennisé au-delà du 31 janvier 2020.

Pour l'année 2019, le Conseil communautaire avait décidé, en concertation avec les intercommunalités avoisinantes, de choisir une tarification forfaitaire (occupation et fluides).

Pour la saison des grands passages 2020, il est proposé de conserver cette tarification forfaitaire, qui prend en compte les dispositions du décret du 5 mars 2019 relatives aux aires de grand passage.

Il est donc proposé d'approuver les tarifs de l'aire de grand passage pour la saison 2020 comme suit :

Redevance d'occupation	5 € / jour / caravane double-essieu
Caution	1 000 € payable par le responsable identifié du groupe
Tarifs TTC pour le calcul des retenues sur la caution pour dégradation	Armoire électrique : 6 000 € l'unité Fusible de compteur général : 50 € l'unité Nourrice eau : 360 € l'unité Portail d'entrée : 5 200 € l'unité Cadenas portail d'entrée : 190 € l'unité Remplacement ou réparation de la fosse d'assainissement suite à dégradation : 4 800 € Benne de récupération des encombrants : 750 € Enlèvement et traitement des dépôts sauvages et des dépôts de déchets verts : 165 € la rotation + 60 €/t Bac à ordures ménagères de 770 L : 350 € l'unité Ramassage des déjections et nettoyage des surfaces souillées : 300 € l'unité Toute autre intervention non mentionnée dans ce tableau fera l'objet d'un devis et sera facturée au responsable du groupe.

La caution est payable d'avance à l'arrivée du groupe. Les redevances d'occupation sont payables sur présentation de factures par le gestionnaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs ci-dessus applicables pour la saison des grands passages 2020.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 184-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des tarifs 2020 pour l'aire de grand passage de La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22841H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22841H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au